L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 17 AVRIL 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collége de Dolbear) No 2[illegible] rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classes. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

ON DEMANDE.

UN agent intelligent, sûr et énergique pour représenter une institution dans la partie française de la ville. Références exigées. S'adresser: W. P[illegible] office. 15 avril—3[illegible]

ON demande—Au No 94 Esplanade, une domestique (couleur) pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser immédiatement. Aussi, au même endroit, une couturière, sachant couper et essayer. 11 avril—

DEMANDES D'EMPLOI.

UN homme et sa femme désirant trouver un emploi quelconque à la campagne: elle, comme femme de chambre ou gardienne d'enfants, lui comme charretier. Forgeron, 99 St-Louis. 13 avril—16 20

UNE personne de couleur, d'un âge mûr, pouvant donner les meilleures recommandations, et habituée à voyager, offre ses services à une famille qui voudrait s'absenter de la Nouvelle-Orléans et aller soit au Nord soit en Europe. S'adresser par lettres aux initiales A. B. au bureau de l'Abeille. 25 mars—1 mois

PAR LE CONSTABLE.

Geo. A. Breaux vs Charles Laclare.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 13 264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le deuxième district de cette ville, le MERCREDI, 23me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 avril—12 17 23

AVIS DE SUCCESSION.

No 29.718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Alexander Smith.

ATTENDU que, Elizabeth P. Smith, femme divorcée de Alexander Smith, un résident de la ville et de l'Etat de New York, tutrice des enfants mineurs Magdelene Goddes—Velma Morse—Mattie Winans et Maxwell Baldwin Smith, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de, et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne de donner dans trente jours à partir de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1890.

HUGUES LAVERGNE, Député Greffier.

3 avril—3. 17—3 mai.

Succession de George Habitzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,789—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Margaretha Habitzel, tutrice, comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 avril—16 20 25

Succession de Mme Catherine Reich, veuve de Chas Pothoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29.853—Division C—Attendu que John Adam Eschmann, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine Reich, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 avril—12 17 21

Succession de G. B. Shaabore et Carlos Rebelo vs ses Créanciers conjoints.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27.114—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par G. W. Theurer, syndic, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 avril—8 12 17

John B. Lallande vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,164—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Eugene Sociat, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 avril—8 12 17

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George Ellis vs. ses créanciers, No 29,743, Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George Ellis soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le MERCREDI, 30me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur la demande pour un répit de un, deux et trois ans, sans intérêt, et que ces créanciers soient dûment notifiés à assister à la dite réunion, et que le but en soit dûment publié; et que Johnson Armstrong, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1890.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

29mars—29 avril 15 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 29.776—Division D.—Rochester & Hodgson vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Rochester & Hodgson et de John J. Rochester et Joseph G. Hodgson, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire à son bureau, dans la bâtisse Morris, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI 5me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la demande de la décharge des pétitionnaires et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Bernard McCloskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1890.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.

1er avril—1.15.30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 29.787—Pat King vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le 3me jour de mai 1890 à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire soumette à ses créanciers ses affaires, obtienne d'eux sa décharge de dette, et qu'un syndic soit nommé, et que toutes autres affaires soient considérées relativement aux biens et affaires du dit insolvable comme le déterminent les dits créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues: et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er avril 1890.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

3avril—3 17—3mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Emile Baumann vs ses créanciers—No 26,183 Division B.—Ordre de cour. Qu'une cession des biens du pétitionnaire Emile Baumann soit, et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John F. Coffey, notaire, en son étude No 1[illegible]6 rue Commune en cette ville, le JEUDI 17me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues, et que Geo C. Préot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 mars 1890.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

15 mars—15 31—17 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29 852—Division — Henry Kleck vs. ses Créanciers — Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Henry Kleck, soit et est par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI, 22me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but que le dit insolvable fasse un rapport, obtienne sa décharge, et présente un tableau de ses affaires à ses créanciers et d'élire un syndic et voter [illegible] et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 avril 1890.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

11 avril—1. 17 23

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel, à l'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 13 MAI 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank, New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans la charte, sont reconnus par les plus hautes Cours; [illegible] Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Un [illegible] dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,948—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I. Un ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, ilet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 24. Cet ilet de terre mesure 319 pieds 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Le dit ilet se compose—

1° D'un lot de terre hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de ladite banque, mesurant 10[illegible] pieds 9 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds 9 pouces de profondeur vers la rue Marigny, sur laquelle ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots No 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées, sur 106 pieds de profondeur, le lot No 8 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Law, et le lot No 11 5[illegible] pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un ilet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs-Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit ilet mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. S. Kernion, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

III. Cinq lots de terre dans le 3e district, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'ilet No 45, bornés par les rues Marigny, Mandeville, Law, et Magistrat, d'après un plan de Volquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent, au pied américain, savoir: le lot No 13, trente un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur; le dit No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

16 avril—16 22 30—7 14 17 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du droit d'occupation.

Frank Fleckinger vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29.509—En vertu d'un ordre de vente daté le 9 avril 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI 21 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le droit d'usage et d'occuper le local formant le coin [illegible] des rues Washington et Saroune à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1890.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 avril—10 14 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Sterry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,236—En vertu d'un ordre de Cour, daté le 31 mars 1890, approuvant et homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue dans l'intérêt d'Ephraim H. Sterry, un interdit, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 29 mars 1890, ordonnant la vente de la propriété décrite ci-après, d'après le mode recommandé par la dite assemblée de famille, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 5 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Deuxième, St Patrick, St Denis et Troisième, désigné comme lot No Dix, et formant l'encoignure des rues Deuxième et St Patrick; il mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, cent trente deux pieds, deux pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté adjacent au lot No Neuf et cent trente deux pieds trois pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue St-Patrick.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente avec toutes les garanties usuelles et clauses pénales et avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. G. Wheeler & Co. vs J. H. Ball.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, Paroisse de Lincoln—No 592.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District, Paroisse de Lincoln, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt que le défendeur J. H. Ball a dans des procès intitulés: Florsheim Bros. vs. La Compagnie d'Assurances du Sun, No 26,170; et les mêmes contre La Dakota Fire and Marine Insurance Company, No 26,670, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans; les dits procès étant nominalement institués aux noms des dits Florsheim Bros. mais en réalité pour l'usage et au bénéfice du défendeur J. H. Ball, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 avril—14 17 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le deuxième District.

Paul Albert Bacas vs Alexandre Louis Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29 318—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La nue propriété (ici hypothéquée) de:

Trois certains terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville carré d'ilet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Lopez (ci-devant Troisième) et Rendon (ci-devant Deuxième) désigné par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 septembre 1858 et déposé en l'étude de C. K. Fortier, ancien notaire de cette ville, comme le plan No 53 dans le livre des plans No 1. Les dits terrains ayant au pied américain les dimensions suivantes, savoir:

Le terrain No 1, trente-trois pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Rendon, trente trois pieds, huit pouces à l'arrière sur cent cinquante-quatre pieds, deux pouces de profondeur;

Le terrain No 2, trente-trois pieds, neuf pouces et une ligne de façade rue Rendon, sur cent cinquante quatre pieds, deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles; et

Le terrain No 3, trente-trois pieds, neuf pouces et deux lignes de façade rue Rendon, trente-trois pieds, huit pouces de largeur à l'arrière, sur cent cinquante quatre pieds, deux pouces de profondeur.

La dite propriété fut acquise par le défendeur de Q. Miller, par un acte exécuté pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 11me jour de mars 1869.

La détentrice de l'usufruit de la propriété ci-dessus décrite étant une veuve de soixante ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

18mars—18 25—1 8 15 19avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes courants, etc.

Hanseli & Webster vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,228 En vertu d'un ordre de vente daté le 1er avril 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes ouverts et de billets à recevoir et les dettes en général dues aux insolvables ci dessus nommés, ainsi qu'il appert d'un bilan enregistré; aussi les livres de la dite maison.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 avril—12 15 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et droit d'occupation, &c.

Rochereau & Dugazon vs veuve T. J. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,992—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 21 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le bail et le droit d'occuper le local No 117 rue Carondelet, commençant le 1er septembre 1889 et finissant le 30 septembre 1890, à raison d'un loyer annuel de $900, divisé en 12 paiements partiels de $75 00 chacun, payable le dernier jour de chaque mois, fixé. Le bail a été fait par A. Rochereau & Co. T. Dugazon à Mme Julia [illegible] Thomas Jefferson Allison, le 2 [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 avril—10 14 18 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégant Cottage de Résidence No 356 rue du Camp; La propriété "Moulins Mariposa", Rues Peters, St-Joseph et Commerce; Terrains convenables pour y bâtir, Rues Deuxième et Troisième, —ET— Des propriétés améliorées, Rues Delord et Pearl et à Covington, Lne.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un arrêt de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 25 mars 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. L'élégant cottage de résidence, No 356 rue du Camp, dans le carré d'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie. Le terrain se compose de trois terrains, Nos 6, 7 et 8, qui se touchent et mesurent chacun, 24 pieds de façade rue du Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles avec allée commune à l'arrière ouvrant rue Thalie. Le cottage est à distance de la rue, a un grillage en fer sur sa devanture, jardin, plate-bandes devant et sur les côtés. Au rez-de-chaussée il y a un corridor, trois grands appartements, chambres à bois de charpente et à outils, [illegible] pour le charbon et coke, offices, etc.; cuisine avec "range" et bouilloire, cour pavée pour domestiques, caves, chambres à blanchissage avec baillies stationnaires, quatre citernes, quatre hydrants, deux écuries, remises pour voitures et harnais, cabinets d'aisance, jardins, gazon; Au premier étage, galeries, corridor central, salon double à arche, chambre à musique, salle à manger se touchant et séparées par des portes à glaces, cave pour [illegible] en bouteilles, chambres à domestiques, etc., d'un côté, et deux chambres à coucher, bibliothèque chambre à bain, etc., de l'autre. Au second étage, corridors, six belles chambres à coucher, trois chambres pour mettre bois et malles, chambre à bain, cabinets d'aisance, etc. Tous les manteaux de cheminées sont en marbre ou en tuiles et sont modernes, avec et grilles, tous les âtres ont des fines laissant tomber les cendres sous la maison. Eaux chaude et froide dans toute la maison. Tapisserie jolie, neuve, de bon goût. Cette charmante propriété doit être examinée pour être appréciée. Des cartes pour la visiter peuvent s'obtenir des encanteurs.

2. La propriété "Moulins Mariposa", dans le carré d'ilet borné par les rues St-Joseph, Sud Peters, Julie et Commerce, composée de douze terrains avec améliorations, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 les lettres A et B et les Nos 111, 112, 113 et 114 sur un plan et un certificat [illegible] de Louis H. Pilié, arpenteur de la ville, le 16 mai 1883, lesquels terrains se touchent et mesurent ensemble, 136 pieds de façade rue St-Joseph, 139 pieds 7 pouces et 2 lignes de façade rue Commerce, formant l'angle des rues St-Joseph et Commerce; 68 pieds 2 pouces de façade rue Sud Peters, 100 pieds de profondeur du côté supérieur vers la rue St Joseph, avec usage d'une allée, en commun du côté de la rue St-Joseph, et 230 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur du côté de la rue Julie, s'étendant à travers le dit carré d'ilet et de la rue Sud Peters à la rue Commerce, constituant une superficie totale d'environ 50,000 pieds carrés. Les améliorations sont un immeuble à un, deux et trois étages, convenable pour manufacture et entrepôts.

3° Trois terrains avec améliorations dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Calliope et Pearl, désignés par les Nos 5 6 et 9 qui se touchent et mesurent, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 5 a 21 pieds de façade rue Pearl, la même étendue à l'arrière et 80 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 mesure 21 pieds de façade rue Pearl, 83 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Delord et le séparant des terrains Nos 8 et 9; 18 pieds 6 pouces sur une ligne [illegible] parallèle à la rue Pearl; puis 2 pieds 10 pouces sur une ligne à équerre perpendiculairement à et vers la rue Pearl; puis 2 pieds 6 pouces sur une autre ligne parallèle à la rue Pearl et 80 pieds 8 pouces de l'autre côté le séparant du terrain No 5. Les améliorations sur les dits terrains comprennent une vaste bâtisse en bois à deux étages admirablement arrangée comme une écurie moderne, etc.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl, et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord, 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 64 pieds 9 pouces de profondeur du côté de la rue Pearl, et 73 pieds 11 pouces et 9 lignes de profondeur de l'autre côté touchant au terrain No 8. Les améliorations comprennent un cottage double portant les Nos 62 et 62 1/2 rue Delord, loué $15 par mois.

4° Deux terrains dans le Quatrième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Chippewa, Fulton ou St-Thomas, Deuxième et Troisième, décrits comme suit: Nos 4, 5 et 6 mesurent, chacun, environ 30 pieds 11 pouces de façade rue Troisième, sur environ 125 pieds 6 pouces de profondeur. Les Nos 7, 8 et 9 mesurent, chacun, environ 31 pieds 1 pouces de façade rue Troisième, sur environ 126 pieds 7 pouces de profondeur. Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton ou St-Thomas et Troisième. Les terrains Nos 10 11 et 12 mesurent, chacun, environ 31 pieds 6 pouces de façade rue Deuxième, sur 125 pieds 7 pouces de profondeur: le terrain No 10 forme l'angle des rues Fulton ou St-Thomas et Deuxième, et les terrains Nos 14 et 15 mesurent, chacun, 34 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue Deuxième, sur environ 126 pieds 4 pouces de profondeur.

Ces terrains sont situés dans des quartiers populeux et respectables, voisins du "Clay Square", et de la ligne des chars de la rue Annonciation, et s'ils sont améliorés seront très rémunératifs comme placement d'argent.

Propriété à Covington, Lne.

5° Quatre terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la Ville de Covington, désignés comme les terrains Nos 1, 2, 3 et 16 du carré d'ilet No 4, division St-John; les dits terrains forment l'angle des rues Rutland et New Hampshire, [illegible] 60 pieds de façade rue Rutland, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue New Hampshire. Le terrain No 2 mesure 60 pieds de façade rue Rutland, sur 120 pieds de profondeur, et le terrain No 16 mesure 60 pieds de façade rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété consistent en une vaste bâtisse en briques convenable pour hôtel. La situation est centrale pour les affaires et en proximité de la gare du chemin de fer, et la maison est connue sous le nom de "Bank Hotel".

Termes et conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, le reste des prix respectifs de l'adjudication à crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs pour des sommes égales portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de [illegible] pour forcer le paiement des billets; [illegible] de toutes les améliorations et transfert des polices d'assurance aux teneurs des dits billets, ainsi que toutes les autres clauses de sécurité. Les acquéreurs assument le paiement de toutes les taxes de l'année 1890 sur leurs propriétés respectives. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.

1 avril—1 5 12 19 26 mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double No 633 rue des Remparts.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signés le 20 mars 1890, et rendus dans les affaires des successions de William Henry Schroeder, No 29,234, et de Mme Louise Steinbecker, veuve de William Henry Schroeder, No 29,180, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues Remparts, [illegible], Bons-Enfants et Port; le dit lot est le No 4 et mesure en mesure américaine 29 pieds de face à la rue des Remparts sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, connu comme le No 633 rue Nord Remparts.

Termes.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1890 et déposera 10 pour cent à la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

23 mars—28—avril 5 12 19 26

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 18,011.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Honorable Albert Voorhies juge de ladite Cour, Division E, actuellement en congé, arrêt daté du 18 octobre 1889 la propriété ci-après décrite, savoir:

La désirable maison cottage double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philip carré d'ilet borné par la rue Freret, chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonogh No 20, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Zimpel, daté du 30 avril 1835.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement, billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.

22 mars—22 29—5 12 19 26 avril

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans,

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieurs à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, [illegible] système perfectionné, mécanique à [illegible] double répétition, [illegible] pour le maintien de l'accord. [illegible]

Accords et réparations de pianos une spécialité.

20 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

Cottage double rémunératif dans le Sixième District.

Maison double en bois No 105 rue Bordeaux, entre Magazine et Camp.

Cottage double No 1052 rue Constance, entre les avenues Peters et Octavia.

Deux ilets de terre dans le Septième District.

Succession de Romain Buissière.

No 20,813 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division ——

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur,—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —— en date du 18 mars 1890, Dossier No 20 913 pour le compte de la succession Romain Buissière, il sera vendu à l'encan à savoir—

1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 235 borné par les rues Bordeaux, Camp, Valence et Magazine, désignés comme lots 13 et 14, se touchant et mesurant chacun 28 pieds 8 pouces de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur la dite propriété consistent d'une jolie résidence double en bois désignée par le No 105 rue Bordeaux, très bien subdivisée, bon voisinage, rapportant $17 par mois, toujours loués.

2° Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 187, borné par les rues Constance, Octavia et Laurel et l'avenue Peters, désigné comme lot No 25 sur le plan de Pillé et De Pouilly, architectes en date du 9 avril 1866, et mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations consistent en un cottage double bien bâti, convenable, connu par le No 1052 rue Constance; bonne subdivision; loué à raison de $8 chaque côté; près de la station du chemin de fer [illegible].

3° Un ilet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 378 et borné par les rues Cambronne, Madison, Belfast et Onzième.

4° Un ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 391 et borné par les rues Cambronne, Madison, Belfast et Deuxième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété vendue, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1890 seront assumées par l'acquéreur.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Geo. C. Préot, notaire.

22mars—22 29 avril 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété attrayante dans le Sixième District. Voisinage s'améliorant, près du Parc Audubon. Magnifique ilet de terre subdivisé en grands et désirables lots. Jolie maison en bois, écurie, etc., rue State entre Constance et Laurel.

Succession de Mme Virginia Roleff, femme décédée de William H. Yeomi.

No 26,876.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 avril 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C", en date du 7 mars 1890, Dossier 26,876, pour le compte de la succession de Mme Virginia Roleff femme décédée de Wm. H. Yeomi, il sera vendu à l'encan, savoir—

Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, servitudes, ligne et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, formé comme ilet No 12 et borné par les rues Constance, Laurel et la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, le dit ilet étant divisé en dix huit lots, numérotés de un à dix huit, inclusivement, conformément aux plans et certificat de voyer fait par C. M. Williams, député voyer de ville, en date du 23 mai 1889 et déposé en l'étude de Benj. Ory, notaire.

Conformément au dit plan les dits lots mesurent comme suit:

Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues State et Constance, et le lot No 10 l'encoignure des rues State et Laurel. Les lots Nos 11 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'encoignure de la rue Constance et de la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, et mesure 33 pieds 5 pouces de face sur la rue Constance 35 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne de division, une profondeur de 150 pieds du côté du lot 13 et 150 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur à la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville.

Le lot No 15 forme l'encoignure de la rue Laurel et de la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, et mesure 38 pieds 6 pouces de face à la rue Laurel; 35 pieds 10 pouces de face sur la ligne de [illegible] 150 pieds de profondeur du côté du lot 16 et 150 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville et 150 pieds de profondeur du côté du lot No 16.

Les lots 16, 17 et 18 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage [illegible] désirable, écurie, etc., qui devra être vendue en un gré et convenance.

Conditions—Une moitié comptant et le reste en un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 7 pour cent à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benj. Ory, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

15mars—15 22 29—avril 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de choix dans le Troisième District.

Succession de John Leonard Boey et de sa femme.

No 27,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL encanteur—Bureau—No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 8 mars 1890, Dossier No 27,834, dans l'affaire de la succession de John Leonard Boey et de sa femme, il sera vendu, à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville sur le côté nord de la rue Chartres (anciennement Moreau), entre Montegut et Clouet, mesurant 24 pieds de face à la rue Chartres sur 100 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges y appartenant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave LeGardeur, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

29 mars—29 avr 1 5 12 19 26 mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une charmante résidence cottage, Récemment bâtie. Joli voisinage. Dans le Deuxième District.

Succession d'Euphémon Hebert.

No 1,421—Vingt-deuxième Cour judiciaire de District pour la paroisse St Jacques, Etat de la Louisiane

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Duffel, juge de la vingt deuxième Cour Judiciaire de District pour la paroisse St-Jacques, Etat de la Louisiane, en date du 12 décembre 1889, Dossier No 1,421, pour le compte de la succession d'Euphémon Hebert, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Johnson et Galvez, désigné par le No 8 et mesurant 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 125 entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence cottage bien bâti, connue par le No 401 rue Bienville, subdivisée en 5 ou 6 chambres, office, hangar dans le fond, poulailler, cuve, etc., galerie de face.

Cette désirable résidence a été bâtie au printemps passé et est en parfait ordre, et située dans un des voisinages le plus choisis du Deuxième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas T Soniat, notaire; dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

15 mars—15 22 29—avril 5 12 19

Dans le Troisième District. Un joli cottage en bois pour résidence No 11 rue Kerlerec, près de la rue Dauphine, à un ilet de la rue Esplanade.

PAR MACON, PAUL & DENIS, encanteurs—le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, No 74, il sera vendu à l'encan:

Ce joli confortable et spacieux cottage rue Kerlerec No 11, bien subdivisé, ayant tous les agréments nécessaires, cour pavée, une partie disposée pour un jardin, deux citernes, etc., Voisinage choisi et à proximité des églises, des marchés et des écoles, voir le plan pour les mesures à la Bourse.

Termes—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt, hypothèque, assurance et clauses de garantie usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant F. J. Dreyfous, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Un dépôt de 10 0/0 à la vente.

6avril—6 12 19

AVIS.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de la Législature un bill pour établir une Commission pour le dessèchement de la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à des fonds à cet effet.

13 avril—13 15 22 29—5 12 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux meubles de maison, glaces, articles d'ornements, effets mobiliers.

Succession de Mme E. B. Villars.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI 28 avril 1890, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 687, Laurel street, entre les rues Robert et Upperline, 6me district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, rendu le 15 janvier 1890, et signé le 21 janvier 1890, Docket No 27,778, dans l'affaire de la succession d'Euphémie Blanche, veuve de Paul Villars; tous deux décédés, et de Marie Villars femme de F. A. Stinson. V. S., de Nellie Villars, pour un partage, et aussi en vertu d'un autre ordre de la même honorable Cour, dans la même affaire, en date du 10 février 1890, dans l'intérêt de Nellie Villars, interdite, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

17 avril—17 20 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux meubles de maison, machine à coudre, vaisselle, ornements, stove, ustensiles et effets mobiliers.

Succession de Mme Elizabeth Barlow.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur. — Bureau No 13 rue Carondelet. — JEUDI, 24 avril 1890 à 11 heures A. M., au local No 620 rue Annonciation, entre Sixième et Septième Quatrième District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 9 avril 1890 dossier No 29,754, pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Barlow, décédée, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

15 avril—15 20 22 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage.

Magasins et maisons de résidence de valeur autour du Marché Dryades.

Trois magasins en briques à deux étages et trois maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière.

Coin S. E. des rues Dryades et Terpsichore, quatre magasins en briques à deux étages et quatre maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière.

Coin S. O. des rues Dryades et Terpsichore, quatre maisons de résidence en bois, Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.

Quatre magasins en briques à deux étages, Nos 450, 450 1/2, 452 et 452 1/2 rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.

Deux magasins en bois à deux étages, coin N. O. des rues Dryades et Euterpe.

Une maison de résidence en bois à deux étages, Nos 151 et 153 rue Euterpe, entre Dryades et Rampart.

Dans l'affaire de Michael Stumpf et autres vs. Louisa Stumpf et autres.—Dossier No 29 643.

Vente pour effectuer un partage.

A crédit de longue échéance. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu et signé le 15 mars 1890, Dossier No 29 643, dans l'affaire de Michael Stumpf et als vs Louisa Stumpf et als, pour un partage, à l'encan à savoir—

Trois magasins en briques à deux étages. Trois maisons de résidence en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Terpsichore.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Terpsichore et Euterpe, désignés par les Nos 9 et 10, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Terpsichore et mesure 24 pieds 10 pouces de façade rue Dryades sur une profondeur [illegible]. Le terrain No 9 mesure 28 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur d'environ 128 pieds.

Les améliorations consistent en trois magasins en briques à deux étages couverts en ardoises portant les Nos 435, 437 et 439 de la rue Dryades, occupés comme Magasins au rez de chaussée et comme résidences à l'étage supérieur, chacun ayant 6 chambres avec installation à gaz, citerne, cuve, etc. Le tout en parfait état, loué jusqu'au 1er octobre 1890.

Aussi à l'arrière du terrain trois maisons de résidence en bois à deux étages portant les Nos 318 et 3[illegible]0 de la rue Terpsichore, ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, etc. Le tout rendant $225 par mois [illegible] La propriété entière sera vendue en bloc.

Quatre magasins en briques à deux étages. Quatre maisons de résidence en bois à deux étages au coin Dryades et Thalie.

2° Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades Rampart Thalia, et Melpomène, désigné par les Nos 5 et 6, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Dryades et Thalie et mesure 30 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur et une façade rue Thalie de 1[illegible] pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le terrain No 5 mesure 31 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur de [illegible] pieds, 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en quatre magasins en briques à deux étages, couverts en ardoises, portant les Nos 388, 388 1/2, 390 et 390 1/2 rue Dryades, ayant chacun un magasin au-dessous et 8 chambres en plus installation à gaz, citerne, auvent, etc., et quatre maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière des terrains faisant face rue Thalie, et portant les Nos 294, 294 1/2, 296 et 296 1/2 rue Thalie, ayant chacune 4 chambres avec allées, citernes, etc. Une partie de la façade rue Dryades est louée. Toute la propriété rend $143 par mois ou $1740 par an, et sera vendue en bloc.

Deux magasins en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Terpsichore.

3° Un terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Terpsichore et Euterpe, lequel mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur rue Terpsichore de 62 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en:

Deux maisons de résidence avec magasins en bois à deux étages portant les Nos 434 et 436 de la rue Dryades, et ont chacune un magasin au rez-de-chaussée et 6 chambres, installation à gaz, citerne, etc; le No 434 (le coin) loué jusqu'au 1er octobre 1890. Ces deux magasins seront vendus ensemble.

Les maisons de résidence doubles en bois à deux étages Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades.

4° Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété précédemment décrite et désignés par les Nos 5 et 6, lesquels sont contigus et mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de:

Deux maisons de résidence et magasins doubles en bois à deux étages portant les Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades, soit 4 locations, chacune desquelles a 8 chambres, installation à gaz, citerne, auvent, allées, cours pavées, etc. et seront vendues en bloc.

Quatre magasins en briques à deux étages; deux magasins en bois à deux étages; deux maisons de résidence en bois, à deux étages, au coin des rues Dryades et Euterpe.

5° Trois terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désignés par les Nos 1, 2 et 3, lesquels se touchent et mesurent comme suit, savoir:

Le terrain No 1 forme le coin des rues Dryades et Euterpe, et mesure 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur et une façade rue Euterpe de 115 pieds, 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 2 mesure 32 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 115 pieds 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 3 mesure 32 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations de ces trois terrains consistent en: Quatre magasins en briques à deux étages recouverts en ardoises Nos 450, 450 1/2, 452 et 452 1/2 rue Dryades, ayant de chaque côté au dessus un magasin et 5 chambres, installation à gaz, citerne, auvent et allée à l'arrière, etc.

2° Deux magasins et maisons de résidence en bois à deux étages couverts en ardoises Nos 454 et 456 (coin) rue Dryades, et ont chacun un magasin au-dessous et au-dessus 6 chambres, installations à gaz, citernes, auvents, etc., allée à l'arrière.

3° Une maison double à deux étages en bois couverte en ardoises, à l'arrière du terrain portant les Nos 151 et 153 de la rue Euterpe, et a de chaque côté 3 chambres, installations à gaz, citerne, auvent, allée, etc.

Ces magasins et maisons de résidence seront vendus séparément avec privilèges et sous des sub-divisions, et mesures que l'on pourra voir à la Bourse d'après un plan de Edgar Pilié, voyer.

Le tout des mesures qui précèdent sont d'après des plans que l'on va sur les lieux de la vente. La propriété pourra être visitée par les personnes qui en demanderont des permissions écrites aux encanteurs, et tous les renseignements quant aux loyers, baux, etc., seront donnés au moment de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste en paiements égaux à 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente; la partie à crédit sera divisée en billets coupons à la convenance des parties intéressées. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1890 en outre de leur enchère et feront un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant Jean Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 mars—26 30—avril 6 13 20 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et inoccupées,

—DANS LES—

Quatrième et Sixième Districts,

Pour Effectuer un Partage.

Le Joli Cottage en Bois No 36 rue Adèle.

Le Cottage Double No 38 rue St-André.

Les Sept Maisons Simples et Doubles en Briques, Ecuries, Shops, etc., Nos 38 et 50 rue Rousseau.

La Propriété Commerciale de Valeur, Magasins, Entrepôts et Ecurie, Nos 484 et 490 rue Dryades, au coin de la rue Félicité.

La Résidence en Bois à deux corps de logis, Nos 346 et 348 rue Félicité.

Un Terrain Bon pour y Bâtir rue Première.

Six Terrains de Choix Convenables pour y Bâtir au coin des rues Laurel et Gen'l Taylor.

Quatre Demi-carrés d'Ilet, comprenant un Carré de Batture rues Water, Front, Tchoupitoulas, Jersey et Laurel, avec améliorations, Cour carrelée, Kilns, etc.

Un Carré d'Ilet de Choix rue Dryades, avec Vacherie et Cottage—en dehors des limites des vacheries.

Six Terrains avec Cottages à Carrollton, dans un bon voisinage.

Succession de Gerhard W. Frye, décédé.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Dame Veuve Catherine Marie Hussmann, veuve de Gerhard W. Frye vs Mme Regina Geyer et autres.

Dossier No 29,094. pour une Partition.

A Longue Echéance—A l'Enchère Publique.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson crieur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 3 mai 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B rendu et signé le 26me jour du mois de mars 1890, Dossier No 29 094, dans l'affaire de Dame Vve Catherine M Frye vs. Dame Regina Geyer et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

Quatrième District.

Cottage No 36 rue Adèle.

1° Un terrain No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville carré d'ilet No 31 borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Adèle sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois ayant [illegible] chambres et une cuisine, etc., et portant le No 36 de la rue Adèle.

Le cottage double No 38 rue St-André.

2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville étant le terrain No 46 du carré d'ilet No 32 borné par les rues St-André, Adèle, Rousseau et Tchoupitoulas, lequel mesure 61 pieds de façade rue St-André, la même façade rue Adèle, sur une profondeur de 134 pieds 11 pouces entre lignes parallèles et s'étendant à travers le carré d'ilet de la rue St-André à la rue Adèle et faisant face de chaque côté des dites rues.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, couvert en ardoises portant le No 38 de la rue St André et a 4 chambres, cuisine citerne de chaque côté, écurie, auvents, etc.

Nos de 38 à 50 rue Rousseau.

3° Cinq terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, étant les terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 11 du carré d'ilet No 37 borné par les rues Rousseau Religieuse, Ste Marie et St André, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 1 mesure 29 pieds de façade rue Rousseau sur une profondeur d'environ 85 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue St André et environ 80 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Ste Marie [illegible]

Les terrains Nos 2 et 4 mesurent chacun 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Le terrain No 3 mesure 28 pieds 4 pouces de façade rue Ste Marie sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces et 2 lignes.

Le terrain No 11 mesure 60 pieds de façade rue Rousseau sur une profondeur de 150 pieds 1 pouce [illegible]

Les améliorations consistent de: No 38 rue Rousseau, une écurie à deux étages en briques, avec place pour 25 à 40 chevaux.

No 40 rue Rousseau, une forge en briques.

Nos 42 à 44 rue Rousseau, un cottage double en briques couvert en ardoises, ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

Nos 46, 48 et 50 rue Rousseau, trois cottages en briques couverts en ardoises. Le tout sous une longue toiture. Chaque côté a 2 chambres, cuisine, citerne etc.

Coin des rues Dryades et Félicité.

4° Quatre terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville étant les terrains Nos 18, 19, 20 et 21, dans le carré d'ilet No [illegible] borné par les rues Dryades, Rampart, Félicité et St André, lesquels se touchent et mesurent, chacun, 29 pieds 8 pouces de façade rue Dryades; 27 pieds 3 pouces de façade à l'arrière, sur des profondeurs comme suit:

Le terrain No 18 a 119 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 17 et 116 pieds [illegible] sur la limite du terrain No 19.

Le terrain No 19 a 113 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 18, et 103 pieds 5 pouces sur la limite du terrain No 20.

Le terrain No 20 a 103 pieds, 5 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 19 et 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la limite du terrain No 21.

Le terrain No 21 a 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 20, et 97 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur vers la façade rue Félicité, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent de:

No 484 rue Dryades, coin Félicité—Un entrepôt en bois avec toiture en fer dit "corrugated".

No 486 rue Dryades—Un magasin en briques à deux étages.

No 488 rue Dryades, un magasin en briques à un étage.

No 490 rue Dryades—Une écurie en bois couverte en ardoises, toutes les et chacune des bâtisses de dépendances, citernes, auvents etc.

Nos 346 et 348 rue Félicité—Une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis couverte en ardoises, à l'arrière des terrains Nos 19, 20 et 21, contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangar, allée pavée et installations de gaz, rapportant $15 par mois de chaque côté.

Site propre pour y bâtir rue Première.

5° Un terrain ou morceau de terre vacant situé dans le quatrième district de cette ville carré d'ilet No 157 borné par les rues Première, Philippe, St-Patrick et St David, étant le terrain No 5 et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces entre lignes parallèles sur un terrain élevé.

Coin des rues Laurel et Général Taylor, sixième district.

6° Six terrains situés dans le carré d'ilet No 151, anciennement No 12, borné par les rues Laurel, Jersey ou Annonciation, Général Taylor et Austerlitz, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Les terrains Nos 16, 17, 18, 19 et 20 se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Laurel, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces. Le terrain No 21 touche et forme le coin des rues Laurel et Gen'l Taylor, et mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de façade rue Laurel, sur une profondeur et façade, rue Gen'l Taylor de 126 pieds 2 pouces et 4 lignes; 125 pieds 2 pouces sur la limite du terrain No 20 et 43 pieds 11 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière.

Ilet de batture de choix, rues Front et Léontine.

7° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet lettre C borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel mesure ensemble 246 pieds 4 pouces et [illegible] lignes de façade rue Front; 217 pieds de façade rue Léontine, et est borné sur sa face par la rivière Mississipi et du côté supérieur par le reste du carré, ensemble avec tous les droits d'atterrissement, de batture et d'alluvion y attachés, etc. Sur cette propriété il y a un grand nombre d'auvents en briques et un Pit Shed.

Rue Tchoupitoulas (côté sud).

8° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue Peters et les rues Levée ou Tchoupitoulas, Front et Léontine, lequel mesure 237 pieds 9 pouces de façade rue Levée, 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Front, 284 pieds de façades rue Léontine et du côté supérieur par le reste du carré d'ilet.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois, ayant 5 chambres de chaque côté, une écurie à deux étages en bois, 2 briquetteries, 3 citernes, barrières et dépendances.

Rue Tchoupitoulas (côté nord)

9° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 7, borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Levée ou Tchoupitoulas, et Jersey ou Annonciation, lequel mesure, ensemble, 230 pieds 3 pouces et 3 lignes de façade rue Levée, 217 pieds 9 pouces et 6 lignes rue Jersey, 354 pieds 6 pouces de façade rue Léontine, et du côté supérieur, par le reste du carré et est subdivisé en 21 terrains du No 1 au No 21, inclusivement.

Les améliorations consistent de: un cottage double en bois, ayant 3 chambres, citerne, etc., de chaque côté; le terrain est partiellement en culture.

Rues Jersey et Laurel.

10 Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'ilet No 10 borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Jersey et Laurel, lequel mesure ensemble 215 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Jersey; 203 pieds de façade rue Laurel; 260 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Léontine, et du côté supérieur, par le reste du

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

carré et est subdivisé en 15 terrains du No 1 au No 15 inclusivement.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois ayant 3 chambres, citerne, auvents de chaque côté, barrières, etc.; la terre est en culture.

Carré d'ilet rue Dryades, en dehors des limites des vacheries.

11° Le carré d'ilet entier, subdivisé en dix terrains situé dans le Sixième District de cette ville, étant le carré No 84, borné par les rues Dryades, St Denis, Bordeaux et Upperline lequel mesure ensemble 115 pieds 1 pouce de façade rue Dryades: 74 pieds [illegible] de façade rue St-Denis; 300 pieds de façade rue Bordeaux et 302 pieds 6 pouces de façade rue Upperline.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois ayant 3 chambres, citernes, auvents, etc., et une vacherie commode, etc. occupée comme vacherie où sont 30 à 40 vaches.

Cette propriété est toute en dehors des limites des vacheries que le Conseil Municipal vient d'établir et n'aura pas à être déplacée.

A Carrollton.

12° Six terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, carré No 67 A, lequel est borné par les rues Cambronne, Jefferson, Cinquième et Jeannette, et sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Les Nos 1 à 5 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de façade rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 1 forme le coin des rues Cambronne et Cinquième.

Le terrain No 24 mesure 30 pieds de façade rue Cinquième sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de:

Un demi-en-cottage en bois, citerne, auvents, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues conformément à des plans et des subdivisions qui peuvent être vus sur les lieux de la vente. On pourra visiter les propriétés en se munissant d'une carte des encanteurs; tous les renseignements relatifs aux baux et aux locations seront donnés au moment de l'encan le jour de la vente.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, garanti par lien du vendeur, hypothèque spéciale et toutes les clauses de sécurité. Les paiements à échéances seront divisés en billets coupons à la convenance des parties intéressées, les billets [illegible] (soit 1/10 du tout) portant intérêt de 8 0/0 et l'intérêt des majeurs (soit 9/10 du tout) portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente. Les divers acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères, les taxes de l'année courante 1890, et feront un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 mars—avril 6 13 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage en bois recouvert en ardoises rue Laurel,

Entre les rues Joseph et Octavia, avec deux lots de terre.

Succession de Mme Elizabeth Heisel, femme décédée de Joseph Coleman.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. — le SAMEDI, 26 avril 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., daté le 20 mars 1890, Dossier No 29 349, pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Heisel, femme décédée de Joseph Coleman, il sera vendu à l'encan.

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel Annonciation (anciennement Jersey), Joseph et Octavia, désignés par les Nos 14 et 15 contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 10 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan à l'[illegible] de la vente.

Les améliorations comprennent un joli cottage neuf en bois et recouvert en ardoises, avec 4 chambres, citerne, etc. un petit magasin en bois adjacent au cottage, ayant 3 chambres.

Termes et conditions—Comptant en passant les titres, 20 0/0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1890 en outre de l'enchère.

Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—23 30—6 13 20 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 314 rue Magazine,

Ayant deux vastes terrains.

E. H. Sterry vs J. C. Howard.

Vente pour effectuer un partage.

A crédit à longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 17,127, dans l'affaire d'Ephraim H. Sterry vs Joseph C. Howard, jugement rendu et signé le 11 février 1890, et conformément aux recommandations de deux [illegible] notaire, et déposés respectivement les 5 février 1890 et le 8 mars 1890 il sera vendu à l'encan, savoir—

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Clio et Erato, désigné par le No 9 du carré d'ilet No 138, lequel mesure 60 pieds, 11 pouces et 2 lignes, mesure américaine, de façade rue Magazine, une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises et ayant 4 chambres et la cuisine de chaque côté, etc. [illegible] un magasin en bois [illegible] faisant face à la rue Magazine, [illegible] Le tout conformément au plan qui peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et jusqu'au paiement final. [illegible] Un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant M. R. Tristan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—23 30—avril 6 13 20 26

PAR VINCENT & CIE.

Vente judiciaire d'un grand stock de Tissus, Dry Goods et Notions, Tapis, Nattes, etc.

Succession de Wolf Alexander.

29,623—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CIE—F. M. Boza, encanteur—Il sera vendu LUNDI, 21 avril 1890, à 11 heures A. M., et les jours suivants, au magasin connu comme le "Red Store," au pied de la rue Dumaine en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 7 avril 1890—

Tout le contenu du dit magasin de tissus (dry goods), consistant d'un grand stock de tissus (dry goods) et notions, tapis, etc., etc., et comptoirs et installations des plus fins et des mieux faits. Inventaire déposé à la Cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 avril—10 13 20 21

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Objets divers, Bijouterie, etc.

Dans l'affaire de la succession de Gustave Jouqueil.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division "B"—No 29.681.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MERCREDI, 23 avril 1890, à 11 heures A. M., à mon Bureau No 16 rue Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, en date du 9 avril 1890, il sera vendu—

Un lot de Bijoux en or conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12avril—12 19 23.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple rue St-Antoine, troisième district.

A l'encan pour du comptant—Succession de Anna Smith, épouse décédée de E. Mascaro.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 11,392.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau 38 rue Royale.—SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C, et signé le 10 mars 1890 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Morales, Urquhart, St Antoine et Bagatelle, et mesurant trente pieds de façade rue St-Antoine, sur soixante pieds de profondeur, mesure américaine, et faisant partie du lot primitif 347 du carré No 3[illegible] sur un plan de Jos Pilié, voyer de la ville, le 14 sept. 1809 et déposé en l'étude de F. de Armas, ancien notaire. Les améliorations consistent en un cottage simple [illegible] trois chambres office cuisine, galerie latérale, citerne, cabinet d'aisances, etc.

Conditions—Comptant; dix pour cent, déposé sur les lieux pour rendre certaine la vente. Les taxes de l'année courante 1890 payables par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication. L'acte de vente pardevant Jno. R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 mars—18 19 22 29 avril 5 12 19

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Jessie Noble.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 29,165.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—Il sera vendu, SAMEDI 19 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus décrite—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, connus comme Algier, dans l'ilet borné par les rues Hancock, [illegible] Lawrence et Franklin, et mesurant ensemble au pied américain, 230 pieds de face à la rue Hancock, 100 pieds de face à la rue Lawrence, et 100 pieds de face à la rue Franklin, le tout plus ou moins, plus amplement décrits sur un plan d'Edgard Pilié en date du 12 mars 1890, maintenant à la Bourse.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1890, et un dépôt de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant T. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mars—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terrain de batture de choix avec droit à tous les accroissements.

Un autre carré de choix rue Tchoupitoulas, contigu au premier dans le Sixième district.

Succession de Mme Elizabeth Barlow, décédée.

A crédit de longue échéance. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 MAI 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 9 avril 1890, Dossier No 29,754, pour compte de la succession de Mme Elizabeth Barlow, décédée, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un carré de batture de choix.

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une partie du carré No C, ou 66 situé dans le Sixième District de cette ville, étant borné par l'avenue Peters et les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel morceau ou portion de terre constitue la partie supérieure ou moitié du dit carré et mesure environ 264 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Front et la même façade sur la rivière Mississipi, sur une profondeur et une façade avenue Peters d'environ 185 pieds sur la rue Front à la ligne des hautes eaux, et environ 475 pieds à la ligne des basses eaux, et la même profondeur de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Léontine.

Avec le carré d'ilet ci-dessus décrit sont vendus tous les droits acquis à [illegible] alluvions ou au futur accroissement de batture qui appartiennent à la propriété.

Coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue Peters.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, étant la partie supérieure ou moitié du carré No 2 ou 71, borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Front et Levée ou Tchoupitoulas, et immédiatement en arrière de la dernière propriété décrite dans le paragraphe No 1, laquelle portion de terre mesure environ 250 pieds 1 pouce de façade sur la rue Levée; 26[illegible] pieds 7 pouces de façade rue Front; 89 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade avenue Peters et environ la même façade de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Léontine.

Les améliorations consistent de quelques auvents et barrières, etc. et touchent à la briqueterie longuement établie appartenant aux héritiers de G. W. Frye.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente; les acquéreurs assument les taxes de 1890 en sus de leurs enchères, et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère à faire aux frais des acquéreurs.

13 avril—13 20 27—mai 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site de choix pour y bâtir. Rue Tchoupitoulas entre Céleste et Religieuse.

Succession de S. C. Thielmann, décédé.

A crédit de longue échéance—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., en date du 10 avril 1890, dossier No 28,821 dans l'affaire de la succession de S. C. Thielmann, décédé, il sera vendu—

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nuns, Religieuse et Céleste, désigné par le No 41 [illegible] au pied américain [illegible] 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de façade rue Tchoupitoulas sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses [illegible] de sécurité. L'acquéreur assumera en outre [illegible] taxes de 1890 et devra faire un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jno Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13—avr.1 13 20 27—mai 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux maisons de résidence en briques à deux étages, couvertes en ardoises.

Nos 273 et 275 rue Poydras, entre Baronne et Franklin.

Succession de Philip McGivney et épouse.

A crédit de longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, date du 12 mars 1890 pour le compte de la succession de Philip McGivney et Anne McGivney, son épouse, tous deux décédés. Dossiers No 16,633 et 26 27 consolidés, à l'enchère publique, il sera vendu—

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Baronne et Franklin, désignés par les Nos 274 et 275, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 273 mesure 19 pieds de façade rue Nord Poydras, 18 pieds 1 pouce de largeur à l'arrière sur une profondeur de 100 pieds 7 lignes sur la ligne la plus proche de la rue Franklin, et 82 pieds 10 pouces du côté opposé [illegible]

Le terrain No 275 mesure 20 pieds de façade rue Nord Poydras, 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière sur une profondeur de 82 pieds 10 pouces [illegible] et 64 pieds 8 pouces de l'autre côté, [illegible]

Les améliorations consistent en sur chaque terrain, une maison à deux étages en briques couverte en ardoises, [illegible] 4 chambres [illegible] chacune, portant les numéros 273 et 275 de la rue Poydras [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à crédit [illegible] l'acquéreur assumant en outre les taxes de 1890 [illegible] un dépôt comptant de 10 0/0 à la vente.

Les actes de vente pardevant Jno Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mars—16 23 30—avril 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une villa confortable à Lewisburg, Louisiane, sur le lac Pontchartrain.

Succession de Alphonse E. Bigneu, décédé.

A l'encan. Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 19 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 10 mars 1890, Dossier No 22,373 pour le compte de la succession de A. E. Bigneu, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le village de Lewisburg paroisse St-Tammany en cet Etat, désignés par les numéros 11 et 12 sur un plan du dit village, par Bougerol, voyer, en date du 14 mars 1854, lesquels se touchent et mesurent [illegible] un demi arpent de façade sur l'avenue du lac sur une profondeur de sept arpents et cinquante pieds, entre lignes parallèles et bornés en arrière par l'avenue Copal et contigus à la propriété Holloway & Seymour.

Les améliorations consistent en un cottage en bois élevé ayant 6 ou 8 chambres, cuisine, office, etc., citerne et puits artésien, et est environ à un ilet de l'embarcadère du bateau à vapeur, la maison est en excellent état et est louée à J. J. Foucher, jusqu'au 1er mai 1890 au prix de $150 par an.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payables comptant sur les lieux et les taxes de 1890 assumées en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Geo. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mars—16, 23, 30—avril 6, 13, 19.

PAR ALBERT BRIGNONI.

L'ancienne brasserie du PELICAN.

Grand lot de terre rue Villeré entre Chemin du Bayou et Esplanade.

A l'encan.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur, bureau No 38 rue Royale, il sera vendu SAMEDI, 26 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Villeré, Chemin du Bayou, Esplanade et Marais, désigné par la lettre "B" sur un plan daté du 12 mars 1855 et déposé en l'étude de E. Lisbon, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure d'après le dit plan, quarante pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Villeré, soixante-quinze pieds six pouces et deux lignes faisant face en partie à l'ouverture de la [illegible] Quartier et en partie à la ligne le séparant du lot numéro Trois "B", soixante-sept pieds neuf pouces et sept lignes sur la ligne le séparant du lot numéro Deux, et quarante et un pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une solide bâtisse en bois à deux étages, et trois étages dans le fond, couverts en ardoises.

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant, et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente, et les taxes de 1890 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 avril—12,13,25 26

VIN GALLEGOS,

50 CENTS LE GAL.

HENRY L VILLERE

Avec E. Delery, Pharmacien,

358 Dauphine, coin Marigny.

Propriétaire du célèbre "Fébrifuge Indien" du Dr Charles Delery.

Sept—1an—Dim. Mar. Jeu.